



## Conseil d'administration

Lundi 10 juillet 2023

Sténotypie  
**STENHEL**

9 rue Claude Bernard  
94310 ORLY  
Tel : 09.52.39.58.77  
Mobile : 06.12.18.63.66  
jeanneret.helene@gmail.com

# FEUILLE DE PRESENCE

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Représentants du Conseil de Paris :

M. Christophe NAJDOVSKI, Président, présent  
Mme Audrey PULVAR, en visio  
M. Franck MARGAIN, en visio  
Mme Douchka MARKOVIC, en visio  
Mme Afaf GABELOTAUD, en visio  
Mme Pénélope KOMITES, pouvoir à Mme GABELOTAUD  
Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pouvoir à M. NAJDOVSKI  
Mme Chloé SAGASPE, pouvoir à Mme MARKOVIC  
M. Jean-Noël AQUA, absent.

### Personnalités qualifiées :

M. Jean-Pierre GUENEAU, représentant d'Hortis, présent  
Mme Sophie REVEL-MOUROZ, représentante de l'UNEP, en visio  
M. Pierre AUBIGNAC, représentant de l'AFAUP, excusé  
M. DURAND-BESTRY, représentant de l'association des anciens élèves de l'Ecole, excusé  
M. Marc LOISELEUR, représentant des maîtres d'apprentissage, excusé  
M. Gilles TRYSTRAM, représentant Agroparistech, excusé

### Représentants des élèves

M. Enzo JOBERTY, excusé  
Mme Alice VITTE, excusée

### Représentants du personnel ne prenant pas part au vote :

Mme Sophie MEYRONNE, UCP  
M. Nicolas BASINC, CGT, absent

## MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

M. Léon GARAIX, Directeur général  
Mme Isabelle CROS, Directrice des services administratifs et des ressources  
Mme Marie MONJAUZE, Directrice du développement  
M. Romain de SWARTE, Directeur par intérim de la formation continue  
Mme Corinne CARNE, Assistante de direction.

## STENOTYPISTE

Mme Hélène JEANNERET

# SOMMAIRE

1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 29 mars 2023 .....	1
2 - Tableau des emplois 2023 – <i>projet de délibération n° EDB-2023-15</i> .....	1
3 - Rémunération des jardiniers de l'École Du Breuil pour leur intervention à la formation adultes - <i>projet de délibération n° EDB-2023-16</i> .....	2
4 - Décision modificative budgétaire n° 1 - <i>projet de délibération n° EDB-2023-17</i> .....	3
5 - Tarifications évènementiel, offre de services - <i>projet de délibération n° EDB-2023-18</i> .....	4
6 - Reconduction des formations de BPA travaux d'aménagements paysagers et du CS arboriste-élagueur pour habilitation auprès de la DRIAAF <i>projet de délibération n° EDB-2023-19</i> .....	5
7 - Convention avec l'Association des Parents d'Élèves (APE) <i>projet de délibération n° EDB-2026-20</i> .....	6
8 - Tarification des formations de l'École Du Breuil au catalogue DRH de la Ville de Paris - <i>projet de délibération n° EDB-2023-21</i> .....	6
9 - Tarification des prestations d'ingénierie de l'École Du Breuil - <i>projet de délibération n° EDB-2023-22</i> .....	7
10 - Tarification des prestations d'ingénierie pour des prestataires - projet de délibération n° EDB-2023-23.....	7
11 - Tarification horaire OPCO pour les formations diplômantes - projet de délibération n° EDB-2023-24 .....	8
12 - Convention cadre des chantiers pédagogiques - <i>projet de délibération n° EDB-2023-25</i> .....	8
13 - Convention tarifaire des chantiers pédagogiques - projet de délibération n° EDB-2023-26.....	8
14 - Convention de partenariat avec l'Université Gustave Eiffel - <i>projet de délibération n° EDB-2023-27</i> .....	10
15 - Rapport d'activité 2022 - projet de délibération n° EDB-2023-28.....	12
16 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris (Délégation Générale aux Relations Internationales) et l'École Du Breuil sur des projets d'agroécologie et d'aménagement paysager à Nouakchott (Mauritanie) - <i>projet de délibération n° EDB-2023-29</i> .....	14
17 - Convention d'occupation pour l'installation d'un prototype du jardin mémoriel en hommage aux victimes du 13 novembre 2015– <i>projet de délibération n° EDB-2023-30</i> .....	15

Points d'information

1 - Résultats scolaires 2022-2023 .....	16
2 - Fiches mission des professeurs principaux et des professeurs coordonnateurs .....	19
3 - Missions du Relais Santé Écoute .....	19
4 - Point d'avancement IG et prestation de médiation, accompagnement à l'élaboration d'un projet d'établissement .....	19

*La séance est ouverte à 15 heures 20 par M. NAJDOWSKI.*

**M. le PRÉSIDENT.**- Mesdames et Messieurs, bonjour et merci d'être présents, soit ici, à l'École du Breuil, soit à distance. Vraiment désolé pour les problèmes techniques qui nous ont retardés. Nous avons le quorum et allons pouvoir sans tarder commencer ce conseil d'administration.

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Pour l'administration, le secrétariat est assuré par Mme Cros et pour ce qui est du secrétariat-adjoint, nous devons désigner un ou une Conseillère de Paris.

Qui souhaite assurer ce secrétariat-adjoint ?

**Mme PULVAR.**- Si je me souviens bien, c'était moi la dernière fois, mais je veux bien reprendre cette responsabilité.

**Mme GABELOTAUD.**- Je dois terminer à 17 heures.

**M. le PRÉSIDENT.**- On fera en sorte de terminer. C'est l'heure-butoir.

Merci beaucoup, Afaf.

## **1 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 29 mars 2023**

**M. le PRÉSIDENT.**- Avez-vous des remarques sur le procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.  
*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

## **2 - Tableau des emplois 2023 – projet de délibération n° EDB-2023-15**

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur le Directeur ?

**M. GARAIX.**- Merci. Bonjour à toutes et tous, et encore désolé pour ce retard.

Sur cette modification du tableau des emplois qui vous est proposée, on a deux créations de postes :

☞ Un poste de responsable des systèmes d'information et du numérique. Cela correspond à une vraie nécessité pour un établissement d'enseignement comme le nôtre. Les métiers auxquels on forme se transforment aussi sous l'effet du numérique et de l'introduction de ces compétences dans nos métiers et nous avons besoin de quelqu'un en capacité d'accompagner l'ensemble de l'École, de l'établissement en tant que tel, et aussi l'ensemble des apprenants.

On vous propose la création de ce poste dès à présent.

☞ Un poste de chargé d'études et du développement à la direction du développement. On avait cette fonction au sein de nos services, simplement, elle était occupée par une personne qui était en poste en support de contrat aidé, et fort d'une expérience d'un an et demi à peu près -en tout cas, le besoin est caractérisé, il nous a permis de mener à bien un certain nombre de projets-, l'idée est de stabiliser ce poste en l'inscrivant au tableau des emplois.

Ces deux postes de catégorie A seront créés par redéploiement.

Autres éléments dont on voulait vous faire part sur l'évolution du tableau des emplois :

➤ Le nouveau positionnement proposé du service communication. Jusqu'à présent, il était directement rattaché à la direction générale de l'École. L'idée est de considérer que la communication est une mission transversale, qu'elle est par ailleurs principalement liée au service du développement de l'École et de tous les services, et de positionner le service communication dans le pôle

« développement/communication » de fait, donc sous la responsabilité de Marie Monjauze, directrice du développement de l'École. C'est donc une évolution de l'organigramme de l'École.

➤ L'évolution de la quotité de travail du référent handicap. Pour information, l'École a deux référents :

✓ Un sur les missions de relations internationales

✓ Un sur les questions de handicap. Ce sont des obligations issues de notre label Qualiopi. On a déjà eu l'occasion d'en parler.

L'été dernier, nous avons fait évoluer la quotité de la référente « missions internationales » de 50 à 80 % et là, on vous propose de faire évoluer la quotité du temps de travail de la référente handicap pour la passer de 50 à 60 %, ce qui correspond très concrètement à trois jours par semaine.

➤ L'évolution du poste d'accueil pour permettre à cette personne d'assurer, en plus de ses fonctions d'accueil, des missions de secrétariat pour venir épauler l'administration scolaire et être plus en lien avec la vie scolaire au sein de l'établissement.

➤ La correction d'une erreur technique puisqu'en faisant le décompte précis de tous les postes inscrits au tableau des emplois et de tous les postes occupés au sein de l'établissement, on a repéré qu'un poste d'adjoint technique de catégorie C ne figurait pas au tableau des emplois. Il faut donc le rajouter dessus.

Tous ces éléments-là ont été présentés au CST du 31 mai 2023 et aujourd'hui, on vous propose de délibérer dessus.

**M. GUENEAU.**- Un éclairage pour ma bonne compréhension. Comment se traduit ce passage de 50 à 60 % pour le référent handicap ?

**M. GARAIX.**- Par tout simplement un temps de travail plus important puisqu'on passe de 50 à 60 %, et par voie de conséquence, une évolution de salaire.

**M. GUENEAU.**- Cette personne a par ailleurs d'autres missions ?

**M. GARAIX.**- Non. Le poste a été occupé par une personne dont le contrat s'est arrêté ce printemps et nous sommes en train de recruter une nouvelle personne. Dans le bilan que l'on a pu faire de la première mission occupée par la personne recrutée il y a deux ans, on s'est dit que c'était certainement pertinent d'augmenter un peu sa quotité de travail.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions sur le tableau des emplois ?

**M. GUENEAU.**- La première personne sur le premier contrat ne peut pas rester parce qu'elle ne donne pas satisfaction ? On pourrait souhaiter qu'elle ne reste pas.

**M. GARAIX.**- On ne s'est pas forcément retrouvé dans la façon dont les missions ont pu être conduites. Très concrètement, c'est la direction de l'École qui n'a pas souhaité renouveler ce contrat en considérant que tous les éléments figurant sur la fiche de poste n'étaient pas remplis. Certains oui et d'autres, insuffisamment. Cela a pu être expliqué à la personne concernée.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'autres interventions ? Non.

Je propose de passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*Le tableau des emplois est approuvé à l'unanimité.*

### **3 - Rémunération des jardiniers de l'École Du Breuil pour leur intervention à la formation adultes - projet de délibération n° EDB-2023-16**

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est Mme Cros, directrice des services administratifs et des ressources, qui présente ce point.

**Mme CROS.-** Merci.

C'est une délibération qui donne un cadre pour avoir recours à une compétence, une expertise interne, celle des jardiniers. Il s'agit ici de donner un cadre à la rémunération des jardiniers qui interviendraient pour le compte de la formation adultes.

Cette indemnité, qui est différente des vacances versées dans le cadre des formations de jardinage du samedi matin, est proposée à hauteur de 22 €. On reprend là le cadre similaire à celui de la Ville de Paris a mis en place pour des formations similaires.

**M. GARAIX.-** Pour préciser encore un peu plus, sont visées des interventions réalisées par des jardiniers pour la formation pour adultes pendant le temps de travail des jardiniers. C'est donc un cas de figure différent d'une vacation qui, elle, se prend un jour où l'on a pu poser un congé ou si on vient un week-end.

**M. GUENEAU.-** Donc avec un nombre d'heures limité ?

**M. GARAIX.-** Oui, comme le prévoit la délibération.

**M. GUENEAU.-** Qui est de combien ?

**Mme CROS.-** 84 heures par an.

**M. GARAIX.-** Nous nous sommes glissés dans le dispositif prévu par la Ville de Paris et nous nous en inspirerons également lorsque nous vous proposerons lors d'un prochain conseil d'administration une délibération de ce type, mais qui concernera les enseignants afin que ceux-ci puissent intervenir à la formation pour adultes.

**M. le PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres questions ? Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### 4 - Décision modificative budgétaire n° 1 - projet de délibération n° EDB-2023-17

**M. le PRÉSIDENT.-** C'est Mme Cros qui présente à nouveau ce point.

**Mme CROS.-** C'est une délibération assez technique d'un point de vue comptable.

Il s'agit, à six mois d'exercice budgétaire, de faire quelques ajustements. Ce sont des ajustements de chapitre à chapitre au sein, d'une part, de la section de fonctionnement et d'autre part, de la section d'investissement. Étant donné que le budget est voté par chapitre, ces transferts doivent être validés par votre assemblée.

Il y a trois transferts, dont deux en dépenses de fonctionnement. Je tiens à dire que ces transferts ne modifient pas du tout l'équilibre général du budget. ;

En dépenses de fonctionnement :

↳ Régularisation au niveau de l'annulation de titres de recettes. La ligne de crédit intitulée « annulation au titre de recettes » a été un petit peu minorée par rapport à ce qu'elle est effectivement, donc on a besoin de faire juste un transfert à ce niveau-là. C'est un montant de 2 275 €.

↳ Recettes liées à des opérations d'amortissement.

Quand on inscrit l'amortissement en recettes, on doit en miroir l'inscrire également au niveau des dépenses de fonctionnement. Du fait d'une augmentation, là aussi, plus importante de l'amortissement, notamment dû à l'achat d'un engin pour le domaine, on a aussi besoin de faire un transfert.

↳ Dépense d'investissement. Là, c'est purement comptable. Il existait jusqu'alors une imputation pour la caution de la location à la Belle Gabrielle au Collège de France. Nous avons des locaux dont la location était imputée sur une ligne de crédit qui n'était pas tout à fait la bonne du point de vue du plan comptable, donc on transfère cette somme sur une autre ligne de crédit.

Voilà les trois transferts dont il s'agit. C'est très technique et je le redis, cela ne modifie pas l'équilibre global du budget.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des questions, des interventions sur ce point ? Je n'en vois pas.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### 5 - Tarifications événementiel, offre de services - projet de délibération n° EDB-2023-18

**M. le PRÉSIDENT.**- Je donne la parole à Mme Monjauze, directrice du développement.

**Mme MONJAUZE.**- Bonjour à tous. Sur cette délibération qui vient compléter une délibération passée en janvier 2022, il s'agit de tarifier toutes les prestations d'événementiel et de mise à disposition du domaine et de stabiliser dans le temps la grille tarifaire.

La délibération de 2022 était limitée dans le temps. On l'avait prévue pour 2022 alors qu'elle n'a pas vocation à s'arrêter, mais bien à perdurer en pluriannuel.

On en profite pour ajuster la question des visites libres.

C'est possible avec un support pédagogique réalisé et fourni par l'École, tarifé à hauteur d'1 € par élève qui viendra visiter l'École avec sa structure.

De la même façon, on a détaillé la mise à disposition des salles puisque jusqu'à présent, on mettait à disposition l'amphithéâtre et l'ensemble des salles, et là, on offre la possibilité de réserver une ou deux salles puisque ce sont des configurations qui nous ont été demandées.

Enfin, on a ajouté la possibilité d'organiser des spectacles payants et des représentations artistiques, puisque cela ne figurait pas dans la délibération de janvier 2022.

Il s'agit donc des compléments à la délibération de janvier 2022 et de sa pérennisation.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des remarques, des interventions ? Non.

**Mme PULVAR.**- Non, ces OK pour moi.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### 6 - Reconstitution des formations de BPA travaux d'aménagements paysagers et du CS arboriste-élagueur pour habilitation auprès de la DRIAAP projet de délibération n° EDB-2023-19

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur le Directeur, c'est vous qui présentez ce point ?

**M. GARAIX.**- Oui.



Parmi les différentes formations proposées au CFA, deux sont conduites en UC (Unités Capitalisables), qui sont des unités que les apprentis doivent valider sur une période de cinq ans pour obtenir leur diplôme.

Il se trouve que nous devons tous les cinq ans renouveler notre agrément auprès de la DRIAAP (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt). Cette délibération vise à autoriser le Président du conseil d'administration à solliciter cette demande de renouvellement, donc d'habilitation, sur des formations dont on ne va pas changer les grands principes. Simplement, on a de nouveaux formateurs donc on le précise dans les documents et on fait quelques petits ajustements de répartition horaire en fonction de ce que l'on a pu observer au cours des cinq dernières années.

C'est donc la reconduction de deux formations proposées au sein de notre centre de formation d'apprentis.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des questions ? Non ?

Je me permets de faire un petit commentaire concernant le CS d'arboriste-élagueur pour dire à quel point il est important pour une structure comme la Ville de Paris dans la mesure où je crois que nous sommes tous confrontés aux difficultés de recrutement de personnels concernant cette spécialité.

Les formations qualifiantes permettant d'accéder à ces métiers sont donc extrêmement importantes. Je renouvelle mes remerciements et encourage l'École à poursuivre, voire même à amplifier, ces formations, qui sont extrêmement nécessaires.

Par ailleurs, un travail est en cours à la Ville de Paris également pour travailler sur la question de l'attractivité des métiers parce que les grilles de salaires de la fonction publique ne sont pas aussi attrayantes que les salaires du privé. Il y a une forte concurrence entre privé et public au détriment du public. Nous allons essayer par ailleurs de répondre à cet enjeu.

En tout état de cause, je remercie l'École pour les efforts qui sont faits pour déployer et développer ces formations.

Je propose de passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. GARAIX.**- Un point pour aller dans votre sens, Monsieur le Président.

On travaille en ce moment avec le Service de l'Arbre et des Bois. Aujourd'hui au CS d'arboriste-élagueur, on a 15 places et l'idée est d'essayer de créer pour la rentrée de septembre 2024 cinq places supplémentaires attribuées à des agents de la Ville de Paris qui ne sont pas au sein du Service de l'Arbre et des Bois, à la DEVE ou dans d'autres directions, et qui pourraient être intéressés par ce métier pour les absorber au sein du CS et ainsi monter de 15 à 20 places.

On y travaille pour justement répondre à ces besoins exprimés par nos partenaires en général, et en particulier par la Ville de Paris.

## **7 - Convention avec l'Association des Parents d'Élèves (APE) projet de délibération n° EDB-2026-20**

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur le Directeur ?

**M. GARAIX.**- Il existait une convention entre l'École du Breuil et l'Association des parents d'élèves, mais qui avait plus d'une dizaine d'années et qui avait été signée avant l'autonomie de l'École. Il nous a paru nécessaire de procéder à la rédaction d'une nouvelle convention entre l'École et l'Association

des parents d'élèves sur des bases relativement semblables à celles qui avaient pu être proposées précédemment tout en toilettant la rédaction.

L'Association des parents d'élèves intervient au sein de notre établissement à divers titres. C'est un acteur de la transmission de l'information entre l'École du Breuil et les familles. Elle contribue aussi financièrement et utilement aux voyages d'études et à certains projets pédagogiques. Elle peut aussi venir en aide quand des apprenants sont en difficulté sociale, comme le fait d'ailleurs l'Association des anciens élèves, et tire l'essentiel de ses ressources de deux principales contributions :

- ◆ La contribution des parents eux-mêmes qui adhèrent à l'association
- ◆ Diverses ventes sur un stand animé par l'association lors de la fête de l'École, en mai.

Cette convention organise donc les relations entre l'Association des parents d'élèves et l'École du Breuil et stabilise un certain nombre de choses telles que la présence de l'Association des parents d'élèves aux conseils de classe quand il s'agit de formation scolaire et aux conseils de suivi lorsqu'il s'agit d'apprentissage.

L'Association des parents d'élèves est par ailleurs membre de droit du conseil de perfectionnement du CFA et du conseil des apprenants, et est également invitée avec voix délibérative quand nous sommes amenés à réunir un conseil de discipline.

Voilà l'essentiel de ce que l'on peut vous dire sur cette convention, qui est d'une durée de trois ans.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des questions ? Non ? Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **8 - Tarification des formations de l'École Du Breuil au catalogue DRH de la Ville de Paris - projet de délibération n° EDB-2023-21**

**M. le PRÉSIDENT.**- La parole est à M. de Swarte, Directeur de la formation continue.

**M. de SWARTE.**- Merci.

Lors du dernier conseil d'administration, vous aviez voté une délibération sur le tarif jour des groupes et des individuels pour des formations dispensées à des partenaires extérieurs. Après un travail de préparation avec différentes directions de la Ville de Paris intéressées par nos formations proposées par l'École, il a été décidé de proposer la mise en place d'une tarification pour ces nouveaux publics : un tarif jour de 1 250 € pour des groupes de 15 stagiaires maximum et de 250 € en individuel en intégration d'autres groupes. En effet, quand nous formons des personnes individuelles, on ne forme pas des gens tout seuls, mais des gens qui viennent se mêler à d'autres publics avec d'autres voies de financement.

**M. GARAIX.**- En complément, je souhaite indiquer que c'est une étape importante dans l'histoire de l'École parce que, jusqu'à présent, l'École dispensait des formations exclusivement aux agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. On sort désormais de ce cadre puisqu'on va, grâce à cette délibération, proposer des formations pour l'ensemble des agents de la Ville de Paris. En d'autres termes, l'École Du Breuil intègre le catalogue de la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris et sort de la relation exclusive qu'elle a eue jusqu'à présent avec la DEVE.

**M. de SWARTE.**- Nous sommes en effet en contact avec d'autres directions qui attendent cette délibération pour nous permettre de travailler avec elles.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des questions ? Non.

**Mme PULVAR.**- Non, c'est bon pour moi.

**M. GUENEAU.**- Quelle direction ?

**M. de SWARTE.**- Jeunesse et sports, toutes les infrastructures sportives notamment puisque les missions d'entretien, notamment des équipements sportifs, par exemple, relèvent maintenant des services eux-mêmes de cette direction. Il y a là tout un volet formation des agents de cette direction pour pouvoir les accompagner sur la manière d'entretenir ces espaces verts dans les infrastructures sportives. C'est un exemple parmi d'autres.

**M. GARAIX.**- La direction de la famille et de la petite à enfance est également intéressée à travailler avec nous sur l'aménagement et l'animation pour les enfants dans des espaces arborés au sein des crèches.

**M. le PRÉSIDENT.**- En lien avec le développement des cours Oasis.

**M. GARAIX.**- Oui. Et aussi l'Académie du Climat et la DTEC (Direction de la Transition Écologique et du Climat), qui sont en train de constituer un catalogue général en lien avec le service formation de la DRH. Il n'y a dans ce cas pas de direction-cible : il nous a été demandé de monter des formations sur des sujets tels que la biodiversité ou l'agriculture urbaine qui peuvent intéresser des agents de n'importe quelle direction de la ville.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je propose de passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## 9 - Tarification des prestations d'ingénierie de l'École Du Breuil - projet de délibération n° EDB-2023-22

## 10 - Tarification des prestations d'ingénierie pour des prestataires - projet de délibération n° EDB-2023-23

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur de Swarte ?

**M. de SWARTE.**- Ce sont deux délibérations et tarifications liées. En gros, il faut distinguer ce que l'École va vendre comme prestations de service de ce qu'elle va acheter en faisant appel à des prestataires, des spécialistes dans leur domaine, pour pouvoir développer de nouveaux parcours de formation.

Il y a eu une différence tarifaire importante entre ce que l'on vend et ce que l'on achète. Je vais vous expliquer pourquoi.

Le tarif de 850 € par journée de travail d'ingénierie pour l'École, suite à un *benchmark* avec la concurrence, comprend l'ensemble du travail des équipes et de nos charges. Le tarif de 162,50 € par journée achetée par l'École à un prestataire est le même que le tarif d'une prestation de formation pour un intervenant X, qui est de 325 €, dans la mesure où une journée de formation ainsi tarifiée comprend aussi une journée de préparation. En gros, on est sur le même tarif jour de 162,50 € quand on fait intervenir un formateur.

Les 850 € comprennent le travail de l'ensemble de l'équipe formation adultes mais aussi ces prestations qu'on va acheter à des formateurs spécialistes. Voilà le lien entre ces deux délibérations et la raison de la différence tarifaire.

Il faut savoir qu'on n'a pas tous les jours des missions d'ingénierie qui nécessiteraient un gros temps de travail et une facturation, tout dépend, en gros, des objectifs et de la volumétrie envisagée sur les parcours de formation, pour lesquels on décide de facturer une prestation d'ingénierie. Cela va dépendre des personnes qui nous contactent et de la quantité de travail évalué. S'il s'agit de faire une

petite modification sur une formation et d'adapter un parcours de formation existant, bien entendu, on ne va pas facturer 850 € d'ingénierie.

Quand il s'agit de dessiner quelque chose de nouveau qui va nécessiter pour le service de faire appel à divers spécialistes, de nous réunir un certain nombre de fois, de faire travailler des spécialistes sur leur domaine, on sera amené à facturer ce temps de travail.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des interventions sur ces deux points ? Non. Je les mets aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

### 11 - Tarification horaire OPCO pour les formations diplômantes - projet de délibération n° EDB-2023-24

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur de Swarte ?

**M. de SWARTE.**- Il y a un tarif singularisé sur cette voie de financement des parcours de formation pour plusieurs raisons.

C'est toujours suite à un *benchmark* de ce qui se fait dans les formations. On reste en-deçà puisque le tarif est plutôt de 13 € dans les autres centres, l'idée étant de pouvoir facturer des blocs de compétences. Monsieur Garaix a évoqué tout à l'heure les Unités Capitalisables ; l'idée est de pouvoir proposer à des candidats des blocs de compétences, des morceaux de parcours de formations diplômantes à ce tarif-là, qui est un peu plus élevé que les tarifs que l'on pratique quand on propose un parcours diplômant dans son entièreté, ramené au taux horaire puisque la charge administrative reste la même que l'on soit sur une formation de quelques semaines ou une formation qui dure neuf mois, d'où cette différence de tarification et la nécessité de la distinguer du financement de la formation dans son entièreté, par exemple le BPREA.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des questions ? Non. Je n'en vois pas. Je propose de passer au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### 12 - Convention cadre des chantiers pédagogiques - projet de délibération n° EDB-2023-25

### 13 - Convention tarifaire des chantiers pédagogiques - projet de délibération n° EDB-2023-26

**M. le PRÉSIDENT.**- Madame Monjauze ?

**Mme MONJAUZE.**- À l'École, ce qui est commun à toutes les formations, c'est qu'une partie du référentiel inclut des chantiers pédagogiques qui se font, pour certaines formations, à l'intérieur de l'École, sur certaines parcelles du domaine, et pour d'autres, à l'extérieur, auprès de commanditaires externes qui peuvent prendre des formes très variées. C'est une richesse supplémentaire offerte aux élèves que d'aller se former dans des situations très diverses.

Tous les niveaux et toutes les classes de l'École sont emmenés par leurs professeurs sur des chantiers de ce type. Un bilan est également fait chaque année qui recense l'ensemble des chantiers sur lesquels ils interviennent.

Pour vous donner un exemple très rapide, les chantiers qui ont pu se dérouler l'année dernière, il y a eu un chantier à l'Ambassade de Suisse pour planter un potager, un chantier en licence pro dans un espace extérieur d'une prison.

J'ai pris à dessein ces deux exemples puisqu'ils illustrent les deux grands types de chantiers que les apprenants peuvent conduire :

☞ Ceux qui font l'objet d'un diagnostic et qui sont en amont du chantier, donc les élèves, notamment les élèves de BTS, travaillent sur du diagnostic et de la conception préalable à un chantier.

☞ Les vrais chantiers avec de l'entretien et une intervention physique sur site des élèves eux-mêmes.

Il devenait nécessaire d'avoir un document-cadre pour l'ensemble de ces chantiers et de ces différentes situations de chantier puisque, jusque-là, chaque formation avait un peu des conventions différentes.

L'idée est de pouvoir avoir, tant pour des questions d'assurance que pour des questions de cadre organisationnel, et pour pouvoir mentionner l'ensemble des missions qui seront effectuées par les élèves dans le cadre de ces chantiers, travailler aussi sur la traçabilité des différentes ressources mises à disposition, et par les commanditaires, et par l'École. En effet, il est fréquent que l'École fournisse dans le cadre de ces chantiers des végétaux, du matériel ou que le commanditaire en fasse l'acquisition lui-même.

Bref, il était important de clarifier les conditions de mise à disposition, les tarifications de mise à disposition des végétaux, des matériels.

**M. MARGAIN.**- C'est magnifique !

**Mme MONJAUZE.**- Tout à fait ; je vous remercie.

On a donc désormais une convention-cadre qui constitue un modèle à décliner. Chaque référent des chantiers pédagogiques, en lien avec la Direction du développement qui s'occupe des partenariats, pourra adapter selon le cadre, ou un exercice de diagnostic, ou un exercice de chantier. Selon les configurations, on adoptera l'une ou l'autre de ces trames de convention, celle qu'on vous présente aujourd'hui.

Par ailleurs, il est question, non pas de tarifier parce que ce sont des tarifs extrêmement symboliques, mais d'aller vers du dédommagement, comme cela se pratique vers les établissements de manière générale, que ce soit un dédommagement au temps passé par les élèves et les professeurs, du déplacement de matériels, tous les enjeux logistiques et de mobilisation que l'École peut mettre à disposition dans le cadre d'un chantier, et d'une contribution qui se fait plus sous la forme de conseils quand cela peut avoir lieu en amont d'un chantier, comme cela a pu être le cas aux hôpitaux de Saint-Maurice.

Les élèves de BTS l'année dernière, par groupes de quatre, ont fait sept propositions de grande qualité à la direction des hôpitaux de Saint-Maurice en présence du maire de Saint-Maurice pour leur proposer des pistes d'aménagement de la cour d'honneur de cet hôpital.

Les propositions étaient tout à fait robustes et vont donner lieu à une commande par les hôpitaux de Saint-Maurice à une entreprise d'aménagement d'espaces verts.

Dans le cas de cette configuration de diagnostic et de conception, le soutien est davantage un soutien général à l'École pour cette action de conseil qui peut aider typiquement le commanditaire à rédiger de manière plus précise ou plus détaillée en toute connaissance de cause un cahier des charges pour une prestation qu'il pourra commander ensuite à une entreprise de paysage.

En termes de positionnement, on tenait à replacer les choses. Évidemment, tous les commanditaires ne sont pas assujettis à la même tarification. Il est bien évident que, pour des projets comme celui de l'hôpital Gustave Roussy, l'année dernière, qui était vraiment un projet d'intérêt général et qui fonctionnait selon un système tout à fait particulier, une gratuité a été envisagée.

Pour tous les projets de la Ville de Paris, une gratuité est pratiquée et on a établi une tarification en fonction du statut du commanditaire et de la nature du chantier.

Vous retrouvez cette tarification dans les annexes de votre document :

↳ Pour des commanditaires qui mènent un chantier à vocation commerciale, ou en tout cas dont l'activité est lucrative, la contribution à ce chantier sera tarifée 5 000 €.

↳ Pour d'autres collectivités ou des acteurs publics, la contribution au chantier sera de 3 000 €.

↳ Pour toute association ou structure de l'économie sociale et solidaire, ou structure portant un projet d'intérêt général patent et à but non lucratif, la gratuité sera pratiquée.

On se réserve la possibilité de négocier au cas par cas en fonction de la nature du chantier, la possibilité d'appliquer la gratuité sous réserve de négociation sur cette tarification.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup.

Avez-vous des questions ? Non. Je propose de passer aux voix sur ces deux délibérations.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

#### **14 - Convention de partenariat avec l'Université Gustave Eiffel - projet de délibération n° EDB-2023-27**

**M. le PRÉSIDENT.**- Madame Monjauze ?

**Mme MONJAUZE.**- C'est un beau partenariat qui est dans les tuyaux depuis assez longtemps. On a rencontré l'université Gustave Eiffel il y a un peu plus d'un an maintenant et on est très heureux de vous proposer cette convention, qui est un cadre de principe.

L'université Gustave Eiffel est en grande proximité géographique puisqu'à Noisy Champs, donc à quelques stations de RER d'ici ; c'est un ensemble d'établissements tous regroupés autour des enjeux de la ville de demain.

L'EIVP, mais également l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, l'ESIEE, l'Institut d'urbanisme de Paris, l'ISTAM et d'autres établissements constituent l'UGE et participent d'un collectif de réflexion et de formation autour du génie urbain. Or à ce jour, aucun partenaire ne faisait partie de ce groupement pour réfléchir et travailler autour du génie écologique et de la place du végétal dans cette construction de la ville de demain.

On était très heureux de pouvoir discuter avec eux et de se rejoindre sur un grand principe de collaboration qui part sur des questions liées à la formation avec cette idée de leur proposer des modules de formation au cas par cas en fonction des établissements et des vocations de chacune des structures.

On souhaite également pouvoir accueillir ici, sur le domaine, des élèves de chacune de ces formations et on est très heureux d'engager un partenariat avec le Centre d'innovation pédagogique de l'université Gustave Eiffel, qui a fait un diagnostic de nos besoins sur la transition numérique et le passage à la digitalisation de nos activités.

Nous sommes jusque-là assez peu outillés pour assurer nous-mêmes la gestion et la gouvernance de cette transition. Le Centre d'innovation pédagogique va nous accompagner dans cette transition, y compris sur l'innovation pédagogique liée aux pratiques professionnelles.

Cette convention-cadre est assez peu détaillée pour l'instant parce que l'idée est que chaque collaboration donne lieu ensuite, au cas par cas, à d'autres conventions de partenariat spécifiques.

On vous soumet donc cette proposition de devenir partenaire de l'Université Gustave Eiffel et, au cas par cas, au projet d'aller en détail sur tel ou tel établissement.

**M. GUENEAU.**- On ne peut que s'en réjouir.

**Mme MONJAUZE.**- Et c'est pluriannuel puisque c'est pour trois ans.

**M. le PRÉSIDENT.**- Oui, cela fait partie des beaux partenariats que l'École est en train de développer et effectivement, on ne peut que s'en réjouir.

D'autres remarques ou questions ? Non. Je propose de voter sur ce point.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. GUENEAU.**- Au moment où nous parlons, on a déjà identifié des thèmes de conventions subséquentes ?

**Mme MONJAUZE.**- Tout à fait. Il y en a deux sur le métier :

☞ Une avec l'EIVP. On va travailler, dans l'année scolaire qui vient, à introduire des modules autour de tout ce qui est végétalisation dans la ville, création d'îlots de fraîcheur notamment, auprès d'un semestre international de leur licence pro qui est en train de se mettre en place de leur côté. On a trouvé une formatrice en capacité de mobiliser l'expertise et de maîtriser suffisamment bien l'anglais pour assurer ce cours-là. C'est un module qui devrait pouvoir être intégré dans ce premier semestre international et reconduit si cela se passe bien. C'est une première proposition, mais on espère qu'il y en aura d'autres.

☞ Par ailleurs, le Centre d'innovation pédagogique vient à l'École mardi prochain avec le diagnostic qu'il nous avait promis de la situation de l'École sur ces questions d'innovation pédagogique. Eux proposent de le faire gracieusement, en tout cas ils proposent un accompagnement pour l'instant gracieux des pratiques, qui peut passer par de la formation, de l'accompagnement de leur côté, et qui pourrait s'équilibrer via les accueils que l'on pourrait faire de leurs élèves.

Ces deux projets, c'est pour tout de suite, dès cette rentrée, et on ira voir l'École d'urbanisme de Paris ensuite. On va y aller petit à petit.

**M. GARAIX.**- On souhaite aussi travailler l'année prochaine avec un mastère spécialisé sur l'occupation temporaire pour qu'il puisse nous accompagner en attendant le projet de réhabilitation ambitieux que l'École souhaite porter au cours des prochaines années.

On voudrait cibler quelques endroits un peu importants au sein de l'établissement sur lesquels on aimerait intervenir, et pour cela, on pourrait être accompagné par des gens dont c'est le travail d'y réfléchir pour fabriquer du collectif en certains lieux-clés de l'établissement. Ce serait une autre déclinaison de cette convention de partenariat avec Gustave Eiffel.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je pense qu'il n'y avait pas d'avis contraires sur ce point.

C'est un avis favorable unanime.

### 15 - Rapport d'activité 2022 - projet de délibération n° EDB-2023-28

**M. GARAIX.**- Le rapport d'activité 2022 porte tout à la fois sur l'année scolaire 2021-2022 quand il s'agit de sujets relatifs aux formations, et sur l'année civile 2022 pour tous les autres sujets. C'est un peu délicat à appréhender, mais l'exercice est fait ainsi chaque année.

Le rapport d'activité vous a été préalablement envoyé avec l'ensemble du dossier du conseil. Il n'est pas évidemment exhaustif mais permet d'avoir une vision globale et en tendances des grandes lignes. Je vais prendre quelques instants pour vous parler des faits marquants de l'année 2022 et revenir sur les formations.



Sans pouvoir parler de retour à la normale, l'année 2022 a été marquée par la décrue des problématiques sanitaires. Cela peut nous paraître désormais lointain, mais on fait là référence à une année scolaire 2021-2022.

Cela a permis à l'École de retrouver des conditions de travail moins perturbées pour dessiner le chemin qui s'offre à elle depuis sa prise d'autonomie en 2019. Au-delà de la mise en œuvre des axes déjà posés en 2021 pour les trois écoles qui constituent l'établissement -le lycée, le CFA et le Centre de formation continue-, 2022 a été une année de construction, de diversification des partenariats et de stabilisation financière.

Ce travail a permis de construire les cadres nécessaires pour outiller l'École dans un paysage institutionnel et partenarial ouvert au service de nos apprenants et du développement de nos formations, mais aussi de stabiliser un environnement budgétaire permettant à l'École et ses agents une plus grande sérénité par rapport à l'année 2021, qui s'était terminé avec un déficit pour l'École du Breuil.

Le travail de renforcement et de stabilisation des équipes administratives a été poursuivi ainsi que le renouvellement des équipes du domaine à l'heure du départ en retraite de plusieurs agents.

Cela a permis aux équipes du domaine d'être au rendez-vous des attentes d'un public toujours plus nombreux, d'une implication accrue dans les parcours pédagogiques et de l'accueil de multiples dispositifs expérimentaux, sur lesquels on pourra revenir.

C'est du côté de la formation pour adultes que les lignes ont le plus bougé en 2022 avec, en l'espace d'une année, le déménagement des activités sur le nouveau site de la Belle Gabrielle, le renouvellement intégral de l'équipe et le succès du lancement de nouvelles actions de formation.

Les points que l'on a vus à l'ordre du jour en témoignent en partie.

Comme cela était prévu, le lycée a par ailleurs mis en place un cycle CAP agricole et s'organise progressivement autour d'un cycle Bac Pro constitué d'une classe par année, ce qui est relativement nouveau puisqu'on avait auparavant sur le cycle Bac pro deux classes par année.

Le CFA a construit son autonomie en 2022. Vous vous souvenez en effet qu'on a créé le CFA École du Breuil, et il a également poursuivi les formations et activités stabilisées ces dernières années ; le renouvellement de l'agrément qui a été voté tout à l'heure sur les formations en UC en témoigne.

Les diverses actions engagées par la bibliothèque ont par ailleurs permis d'accroître et de diversifier ses publics, internes à l'École comme externes.

Pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves devant être spécifiquement accompagnés, trois postes d'accompagnant d'élèves en situation de handicap ont été créés, faisant ainsi croître le personnel permanent de 108 à 111 agents.

Le travail de rénovation au fil de l'eau du patrimoine bâti s'est poursuivi à un rythme soutenu dans l'attente de la mobilisation des moyens nécessaires à la relance d'une ambitieuse opération de réhabilitation.

Les liens avec la Ville de Paris ont été renforcés avec notamment la création d'un nouveau parcours de formation des Agents Techniques d'Entretien d'Espaces (ATEE).

Progressivement, les conditions sont posées pour que l'École du Breuil consolide sa place de référence et sa visibilité au service de la formation aux métiers du végétal.

Je veux également préciser que, sur cette année 2022, le budget a crû de manière relativement conséquente puisque le budget de fonctionnement est passé de 6,6 M€ à 7,1 M€, donc une augmentation de 500 000 € qui a pu être financée notamment par l'accroissement des recettes propres de l'École et l'accroissement de la subvention de la Ville de Paris, notamment avec le



versement d'une subvention d'équilibre à hauteur de 200 000 € en fin d'exercice budgétaire 2022, ce qui a permis à l'École de terminer l'année 2022 avec un petit excédent de 60 000 €.

Voilà les principales lignes sur cette année 2022. Nous sommes évidemment disponibles pour répondre à toutes les questions qui émergeraient à la lecture de ce document synthétique.

**M. MARGAIN.**- Vous avez fait état des projets que la Ville de Paris avait sur une réhabilitation plus complète de l'École ; pourriez-vous nous donner un délai, où vous en êtes et quelques détails ? Merci.

**M. GARAIX.**- Cette question de la réhabilitation est un sujet présent depuis plusieurs années et qui avait déjà fait l'objet d'une attention particulière puisqu'en 2019, un travail avait été confié à une équipe de programmistes pour travailler très concrètement aux grands principes de cette réhabilitation.

Nous avons sollicité à nouveau le bureau d'études de programmation qui avait travaillé en 2019 pour mettre à jour les perspectives de développement de l'École, l'évolution des couts et des contextes réglementaires et leur implication sur ce projet de développement.

Côté École, on se met en situation de réagir assez vite si les feux verts financiers arrivaient au cours des prochains mois sur ce sujet, qui a fait l'objet d'une demande nouvelle dans le cadre du programme d'accélération des investissements de la mandature.

**M. le PRÉSIDENT.**- Pour compléter sur ce point, nous discutons avec les autres adjoints de l'exécutif municipal, en particulier mon collègue en charge des finances, de la question d'une programmation des investissements nécessaires à la rénovation et à la réhabilitation de l'École, sachant que celle-ci, *a priori*, prendra plusieurs années. On est sur un site occupé donc il est question de faire fonctionner le site également pendant la rénovation, ce qui nécessite de faire notamment des opérations-tiroirs.

Tout ceci demande une organisation très précise. Dans les discussions budgétaires à venir, nous ne manquerons pas de revenir sur le sujet, notamment dès l'élaboration du budget primitif 2024.

Voilà ce que je peux vous dire à ce stade.

**M. MARGAIN.**- Merci.

**M. GUENEAU.**- Y a-t-il une démarche de numérisation de la bibliothèque ? Si oui, quel en est le taux d'avancement ?

**Mme CROS.**- C'est tout à fait une réflexion que nous avons, mais à ce stade, on n'a pas encore avancé concrètement.

**M. GUENEAU.**- Oui, cela semble très important, notamment au sein du SUDOC qui est évoqué dans le document.

**Mme CROS.**- Oui, avec lequel on a une convention pour mutualiser et se faire connaître en termes de ressources.

**M. le PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'autres questions, je me permettrai de faire une remarque.

Vous l'avez peut-être vu dans le rapport d'activité, à la page 24. Il est question d'un certain nombre de dons de livres faits à l'École qui ont permis d'enrichir les collections. Je le découvre, avec notamment des livres édités par l'éditeur nommé *La Maison Rustique*. Un herbier a également été remis à la bibliothèque. C'est très intéressant.

Je découvre que, dans ces livres donnés à l'École, il y a par exemple un livre intitulé *Les explosifs au service de l'agriculture*, qui date de 1956, édité par *La Maison Rustique*. C'est intéressant de voir ce qu'ont été les pratiques culturelles à une époque et ce qu'elles deviennent aujourd'hui. Je ne suis pas sûr que soit un modèle, mais ne serait-ce que du point de vue historique, c'est toujours intéressant de voir que ces questions ont été mentionnées à un moment donné.

En tout cas, c'est aussi une invitation à venir consulter les très riches collections de la bibliothèque de l'École, dont les ouvrages ne cessent de se diversifier.

**Mme PULVAR.**- Je voulais saisir l'occasion de la présentation de ce rapport d'activité pour redire tout mon soutien à l'équipe de direction de l'École du Breuil, et en particulier à Léon Garaix, redire à quel point ma délégation est à vos côtés pour améliorer l'offre de formation continue et l'offre de formation notamment sur le sujet de l'agriculture urbaine et du BPREA, et qu'évidemment, je soutiens Christophe dans ses actions et ses demandes, notamment budgétaires, pour que l'École ait un peu plus de marge de manœuvre pour engager ces travaux de réhabilitation, de rénovation de ses locaux. C'était ma petite contribution.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup. Et permettez-moi de m'associer à ces remerciements en élargissant à l'ensemble des personnes qui travaillent à l'École, puisque ce rapport d'activité est bien évidemment le fruit du travail de toutes les personnes qui travaillent au sein de l'École. Un grand merci à elle.

**M. MARGAIN.**- Je profite de ces remerciements et de ce soutien pour adresser des félicitations au Directeur actuel pour l'excellent travail qu'il a pu mener et de la manière dont les équipes l'encouragent et le soutiennent.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Margain.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.*

## 16 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris (Délégation Générale aux Relations Internationales) et l'École Du Breuil sur des projets d'agroécologie et d'aménagement paysager à Nouakchott (Mauritanie) - projet de délibération n° EDB-2023-29

**M. GARAIX.**- Un travail est conduit depuis maintenant plusieurs mois entre la DGRI de la Ville de Paris et l'École du Breuil sur un projet qui se déploiera, si vous votez la délibération, à Nouakchott, en Mauritanie.

Les villes de Paris et Nouakchott sont historiquement liées, investies au sein de l'Association Internationale des Maires Francophones et ont signé le 30 juin 2022 un pacte de coopération qui cible de manière prioritaire un certain nombre de politiques à conduire ensemble telles que l'agriculture urbaine, l'accès à l'eau, l'alimentation durable, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, les mobilités, l'accessibilité et l'inclusion dans les transports publics.

Parmi tous ces domaines prioritaires, l'École du Breuil peut être intéressée et c'est pourquoi la DGRI l'a sollicitée. Nous avons répondu présent pour être contributeur à cette collaboration entre Paris et Nouakchott. Ainsi, un dossier a été présenté auprès du ministère des affaires étrangères et du développement international qui l'a retenu et nous pouvons désormais nous projeter sur des collaborations entre la Ville de Paris, l'École du Breuil et Nouakchott.

Cela va se traduire très concrètement par quatre réalisations :

- L'intervention d'un spécialiste de l'École du Breuil en agriculture urbaine pour venir en appui technique aux côtés d'un technicien de la DEVE pour donner des conseils notamment sur des questions d'arrosage sur une grande parcelle d'une dizaine d'hectares en agriculture urbaine sur laquelle interviennent à peu près 180 agriculteurs et agricultrices. L'idée est d'accompagner ce collectif d'agriculteurs pour résoudre les différentes difficultés qu'il rencontre sur la question de l'eau.
- L'intervention sur l'installation d'une nouvelle parcelle en agriculture urbaine au sein du territoire urbain de Nouakchott. L'idée est qu'après une première mission d'exploration sur cette thématique-

là, un nouveau dossier de demande de subvention auprès du ministère soit porté par l'École en lien avec la Ville.

➤ La création au sein du lycée technique de Nouakchott d'une formation sur les questions agricoles, et notamment les questions d'agriculture urbaine. Nous serons en capacité d'accompagner l'École dans la constitution d'une formation en agriculture de proximité. C'est bien l'idée qu'au sein de la ville de Nouakchott, l'École puisse accompagner cet établissement de formation pour mettre à sa disposition ce que nous-mêmes avons pu mettre en place quand nous avons créé des formations en agriculture urbaine.

➤ Une coopération entre nos étudiants de BTS en aménagement paysager et les attentes de l'Université des sciences de Nouakchott, qui dispose d'un vaste campus, lequel n'a pas jusqu'à présent pu bénéficier des aménagements paysagers prévus à l'origine. L'idée est que nos étudiants en BTS, accompagnés de leurs enseignants, puissent faire une mission sur place pour travailler sur cette coopération. Ce sera le voyage d'études de septembre octobre 2024 de la promotion qui va arriver. Nos recrues de BTS de 1<sup>ère</sup> année de cette année vont être dès leur rentrée informés du fait qu'ils travailleront dans le cadre de leur formation de deux ans à l'École sur ce projet d'aménagement paysager du campus de l'Université des sciences de Nouakchott.

Voilà les quatre axes principaux. Je n'entre pas dans les détails en termes de flux financiers, mais l'École du Breuil est soutenue financièrement par la Ville de Paris dans ce cadre-là, laquelle Ville a obtenu des financements à hauteur de 150 000 € auprès du ministère et une partie de ces financements nous seront attribués pour conduire ces différentes actions.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ? Non.

**M. GUENEAU.**- C'est très intéressant.

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est un beau partenariat à l'international.

Nous passons au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La convention est adoptée à l'unanimité.*

## 17 - Convention d'occupation pour l'installation d'un prototype du jardin mémoriel en hommage aux victimes du 13 novembre 2015 – projet de délibération n° EDB-2023-30

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est le jardin dont la réalisation est projetée sur le parvis de la place Saint-Gervais, entre l'église Saint-Gervais et l'Hôtel de Ville. Monsieur le Directeur ?

**M. GARAIX.**- Nous avons été récemment sollicités par la Direction de la voirie et des déplacements pour ce projet mémoriel de jardin, d'espace public bien particulier puisqu'en en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015. Avant de réaliser ce projet qui sera livré pour les 10 ans de la commémoration de ces attentats, les différents acteurs partie prenante de la démarche, notamment les associations de victimes que sont *Life for Paris* et *13.11.15* ont souhaité, avec les élus parisiens et les directions qui pilotent le projet, que puisse être présenté à ces associations et aux élus un prototype d'une partie de ce jardin, lequel va être constitué de manière assez fractale puisqu'il va reconstituer dans les cheminements que vous voyez à l'écran, le tissu urbain des différents endroits qui ont été attaqués lors de cette soirée du 13 novembre 2015.

Pour que chacun puisse se représenter une partie de ce que sera l'ensemble, un prototype va être installé. Ce sera le prototype en grandeur réelle du secteur qui représente le quartier du Stade de France

Répondre positivement à cette sollicitation, c'est pour l'école Du Breuil l'occasion d'accueillir déjà sur le domaine de l'École un projet mémoriel qui a été très finement pensé, et le présenter aux élèves. Nous ferons venir les concepteurs que nous avons nous-mêmes rencontrés récemment pour exposer ce travail aux élèves ; des élèves par ailleurs seront chargés avec leur enseignant de la plantation et de l'entretien de cet espace. Ce sera aussi l'occasion de travailler sur la question du paysage et de la mémoire.

Pour toutes ces raisons, il nous semblait intéressant d'accueillir ce projet à l'École. Les travaux ont commencé aujourd'hui même. Ils vont durer tout l'été pour être livrés au moment de la rentrée. On devrait accueillir ce dispositif pendant une petite année avant que les derniers arbitrages soient rendus au regard de ce que sera ce prototype et ce jardin qui sera *in fine* inauguré le 13 novembre 2025.

Nous avons prévu une convention qui cadre l'accueil de cet aménagement sur le domaine. Très concrètement, le prototype sera installé sur la partie sud de la grande plaine polyvalente. Si ceux qui sont présents et qui souhaitent aller sur le site en fin de séance. Nous n'en sommes toutefois qu'à la toute première étape du chantier.

Les élus directement concernés par le projet viendront le visiter en septembre ou octobre.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur ce point ? Non.

Je vous propose de vous exprimer sur cette convention de partenariat.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non.

*La convention est adoptée à l'unanimité.*

## Points d'information

### 1 - Résultats scolaires 2022-2023

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur le Directeur ?

**M. GARAIX.**- Les résultats sont tombés dont certains pas plus tard que ce matin même. On a eu les résultats des CAPA, CAP agricole et des Bac pro en aménagement paysager la semaine dernière.

On a globalement de bons résultats sur le CAPA et le Bac pro ; trois élèves en CAPA sont convoqués pour le rattrapage en septembre. Ce sont des élèves qui ont été un peu intimidés par l'épreuve en tant que telle et sont arrivés en retard, donc n'ont pas osé aller dans la salle. On les a remis en confiance et on espère qu'ils passeront leur rattrapage avec succès, et s'ils l'obtiennent, on sera sur un résultat à 100 %. À l'heure actuelle, on est à 73 %. On a quand même deux belles mentions « très bien » et d'autres mentions.

C'était notre première promotion de CAPA puisqu'il a ouvert il y a deux ans. C'est plutôt un signal positif par rapport à une promotion dont on ne savait pas quels allaient être ses résultats.

Sur le Bac pro, sur les 24 inscrits, un élève a été ajourné sachant qu'un a passé son rattrapage la semaine dernière, ce qui nous amène à un résultat en pourcentage à 96 %. Pas de mention « très bien », mais 15 mentions dont cinq « bien ». Côté Bac pro, ce sont de très beaux résultats.

Je tiens à féliciter tout le monde, les élèves et les enseignants qui les ont accompagnés tout au long de leur scolarité, pendant deux ans pour les CAPA et trois ans pour les Bac pro.

Résultats tombés ce matin : les BTS.

**Mme MEYRONNE.**- Ils sont très mauvais ! Je suis effondrée. Je ne m'en suis toujours pas remise !

**M. GARAIX.**- Sophie Meyronne est coordinatrice des BTS, que ce soit en apprentissage ou en scolaires. Effectivement, les résultats ne sont objectivement pas bons.

On a plusieurs explications : un certain nombre d'élèves dont on savait qu'ils n'étaient objectivement pas prêts, mais pas à ce point-là.

En scolaire, on a pu voir des résultats assez bas en français...

**Mme MEYRONNE.**- Sur les trois épreuves.

**M. GARAIX.**- En français, en technique et en oral.

**Mme MEYRONNE.**- Ils ont raté globalement les trois. Il n'y a pas eu de rattrapage d'une épreuve par une autre.

**M. GARAIX.**- Et quand on obtient une note en-dessous de 9, on est éliminé.

**Mme MEYRONNE.**- Oui.

**M. GARAIX.**- Il n'y a donc pas pu avoir de vases communicants entre les épreuves de fin d'année et les CCF, qui concernent la formation continue.

**Mme MEYRONNE.**- Par rapport au Bac pro, il y a deux couperets : il faut avoir au moins 9 aux trois épreuves finales nationales et après, 10 à la moyenne du contrôle continu et des épreuves finales.

J'ai deux cas de figure : des élèves qui ont 10 de moyenne, voire plus en moyenne finale, mais qui n'ont pas atteint ce 9. Deux élèves avaient 12 de moyenne en CCF, mais elles sont à 8 au lieu de 9. Ce n'est pas rattrapable.

Je vais dire les choses clairement : autant j'ai l'impression qu'on donne le Bac pro aux élèves, autant on ne donne pas encore le BTS. La marche est haute et les élèves qui ne l'ont pas eu sont issus des Bac pro. Qui en plus ont eu leur diplôme pendant le Covid. Et puis il faut être honnête, c'était des élèves avec un petit niveau.

**M. GUENEAU.**- En même temps, si on est à ce point bienveillant au Bac pro, cela semble être le corollaire d'une telle posture.

**Mme MEYRONNE.**- Je suis très étonnée parce qu'on les a encadrés, épaulés comme d'habitude, mais ce sont des élèves qui ne se sont pas investis comme ils auraient dû le faire. Avec le recul, on se refait le film... Moins que d'autres en tout cas. Quand on est déjà moyen, il faut s'investir deux fois plus, et cela n'a pas été le cas.

J'en ai deux qui ont tenté en même temps Versailles, c'est trop. Quand on est trop moyen en BTS, on ne se disperse pas, on ne tente pas Versailles en même temps.

Je suis allée voir ce matin les résultats de Versailles, mais ils n'étaient pas encore indiqués.

On va séparer le scolaire de l'apprentissage. En scolaire, trois élèves vont à l'ITIAPE, donc en école d'ingénieurs, deux vont à l'HEPIA à Genève, et sur les élèves qui ne l'ont pas eu, trois étaient pris en licence. C'est la douche froide.

Et chez Laurent, en apprentissage, deux vont à l'ITIAPE et trois, en licence écopur. Certains ne sont même pas allés aux trois épreuves. L'un n'est allé à aucune et d'autres, à une épreuve, mais pas aux autres. C'est du grand n'importe quoi ! Pourquoi aller à une épreuve et ne pas tout faire ?

C'est la douche froide. Il va falloir qu'on discute entre nous. Si c'est l'origine scolaire des élèves qui tend vers cela, il faut qu'on voie si notre pédagogie doit s'adapter à ce type d'élèves. En 36 ans, je n'ai jamais eu un taux pareil ! On est toujours à 85 ou 88 %.

Il faut demander à M. Diaf les taux de réussite au niveau Île-de-France et national parce que, d'habitude, on est au-dessus. Est-ce que tout le monde s'effondre ?

**M. GARAIX.**- On va regarder cela, mais cela date d'aujourd'hui.

**Mme MEYRONNE.**- Cependant, on a des mentions donc cela fait plaisir : quatre mentions « assez bien », trois mentions « bien » en scolaires et trois mentions « bien » en apprentissage. On devrait en avoir plus, mais en apprentissage, un certain nombre d'élèves ne passent pas toutes les épreuves, notamment les épreuves générales, parce qu'ils ont déjà un Bac+2 donc ils sont dispensés des matières générales.

Et quand ils sont dispensés, ils n'ont pas de mention. Vu leurs notes, ils auraient des mentions. Ils ont vraiment « cartonné ». On a des 18 et 19 à l'oral du rapport de stage, mais ce sont des adultes. Dans mes recalés, j'ai trois filles et même devant nous, elles sont tétanisées à l'oral. En deux ans, je n'ai pas réussi à les rendre à l'aise à l'oral. Cela joue énormément.

**M. GUENEAU.**- Avec des résultats très bons par ailleurs et très mauvais, c'est peut-être conjoncturel.

**Mme MEYRONNE.**- J'espère.

**M. GUENEAU.**- En même temps, ce sont des populations assez faibles. Il peut y avoir cette année-là un contexte particulier.

**Mme MEYRONNE.**- Je suis assez contente de moi -il faut bien se trouver une petite échappatoire positive !- parce qu'une élève, à un mois de l'examen, m'avait dit : « *J'arrête tout* » et j'ai dit : « *Hors de question* ». Le père ne trouvait pas les mots pour qu'elle aille à l'examen donc je l'ai appelée, je lui ai expliqué, on a dialogué, j'ai trouvé les mots, elle m'a dit : « *OK, j'y vais* », et elle l'a eu. C'est un hasard qui fait bien les choses. Je lui ai dit : « *Prends-en de la graine, on ne baisse jamais les bras dans la vie, il faut toujours y croire* ».

**M. le PRÉSIDENT.**- On restera sur cette note positive. Espérons que ce n'est qu'un accident. On sera vigilant quant à la prochaine promotion. Peut-être que le contexte Covid a des répercussions à retardement.

**M. GUENEAU.**- C'est très possible.

**Mme MEYRONNE.**- Les années Covid, on leur a donné leur examen.

## 2 - Fiches mission des professeurs principaux et des professeurs coordonnateurs

**Mme MONJAUZE.**- Je reviens très rapidement un peu comme un fil rouge sur ces deux fiches de mission qui avaient été présentées au CST fin mai et qui visent à essayer d'objectiver et de lister l'ensemble des missions réalisées à l'École par les professeurs principaux et les professeurs coordonnateurs de cycle.

On se rend compte qu'on n'avait pas vraiment de base-socle commune pour l'ensemble de ces missions, que les enseignants pouvaient avoir différentes trames et qu'on n'avait pas de document commun à tous.

On a consulté la DRIAFAF, l'UNREP et les enseignants et on a fait remonter l'ensemble des tâches et des situations d'enseignement et de missions qui pouvaient être les leurs dans le cadre du principalat et de la coordination. On en a fait deux fiches qui sont présentées ici.

Elles n'ont pas été annexées parce que c'est un point d'information ; l'idée était de dire que, dans les conditions de mise en œuvre, on travaillera très précisément aux modalités de leur mise en œuvre, mais c'est quelque chose que l'on suit et que l'on continue à porter.

**M. le PRÉSIDENT.**- Des remarques, des questions ? Non.

### 3 - Missions du Relais Santé Écoute

**Mme CROS.-** Le Relais Santé Écoute est le nom que l'on donne communément à l'infirmierie, mais nous trouvons que cela minorait les missions de cette infirmierie puisqu'elle a, certes, une mission au niveau de la santé, mais également de l'écoute des jeunes adultes, adolescents, quand ils sont en difficulté, soit matérielle, soit aussi en cas d'un malaise, un mal-être qui peut être exprimé.

Ce lieu, qui est à l'écoute, peut aussi donner des conseils et orienter vers des psychologues ou des assistantes sociales. C'est un rôle vraiment important, et lors de la réunion de fin d'année où tous les personnels de l'École étaient présents, ce point a été rappelé que chacun était acteur au niveau de la vigilance à avoir, du regard que l'on peut avoir sur les jeunes qui, à un moment donné, expriment un mal-être et qu'on était tous acteurs -certains plus que d'autres- pour orienter vers le Relais Santé Écoute.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien.

### 4 - Point d'avancement IG et prestation de médiation, accompagnement à l'élaboration d'un projet d'établissement

**M. le PRÉSIDENT.-** Monsieur le Directeur ?

**M. GARAIX.-** Je pensais vous dire que nous étions toujours en attente du rapport de l'Inspection générale, mais juste avant de venir à ce conseil d'administration, j'ai constaté qu'il m'avait été envoyé en fin de matinée.

L'Inspection générale de la Ville de Paris a été sollicitée en début d'année par la Maire de Paris pour faire un travail d'audit, et surtout, des propositions sur l'évolution de cette École. Nous attendions ces semaines-ci le rapport de l'Inspection générale, il vient de nous arriver.

Quand je dis « nous », c'est quatre personnes : le Président du conseil d'administration, la Directrice de la Direction des ressources humaines de la Ville de Paris, la Directrice de la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris et moi-même en tant que Directeur de l'École.

J'ai pu constater parce que je n'ai pas eu le temps de l'ouvrir qu'il nous était demandé de faire un retour -et j'imagine que c'est la même chose pour les trois autres- sur ce rapport avant début septembre.

**M. le PRÉSIDENT.-** C'est un rapport provisoire.

**M. GARAIX.-** Tout à fait.

Ces quatre personnes vont être amenées à faire un certain nombre de commentaires sur le contenu de ce rapport. Ces commentaires vont être intégrés au pré-rapport et cela donnera le rapport définitif.

Ce que je peux dire, c'est que, et le Président et moi, avons demandé à l'Inspection générale et au cabinet de la Maire qu'une version publique de ce rapport puisse être consultée par tout le monde. Évidemment, il faudra que l'Inspection générale prenne le soin d'anonymiser ce document parce que l'idée, avec ce rapport, n'est évidemment pas de mettre du sel là où il y a des plaies, mais bien de nous aider à construire quelque chose de positif au sein de l'École l'année prochaine.

Cela m'amène à parler de la prestation de médiation et d'accompagnement à l'élaboration d'un projet d'établissement. C'est un point sur lequel on travaille depuis maintenant plusieurs mois, notamment en lien avec les organisations syndicales, à qui nous avons, Mme Cros et moi-même, soumis un projet de cahier des charges qui a été validé par les deux organisations syndicales pour nous accompagner sur différents points, notamment un travail de médiation.



Un fâcheux événement s'est produit cette nuit à l'École qui nous raconte qu'il y a un besoin de médiation sur des relations interpersonnelles au sein des agents. On le savait, mais il s'est passé quelque chose de pas normal du tout et la médiation pourrait être une solution pour résoudre des conflits entre des personnes.

Il s'agit donc de nous aider sur des conflits qui perdurent, de nous aider à mettre en place des instances de régulation des conflits qui peuvent apparaître, et de nous accompagner dans l'élaboration transversale d'un projet pour cet établissement qui doit nous amener à retoucher différentes choses. Tout cela, nous le ferons au regard des préconisations que nous aura transmises l'Inspection générale dans son rapport.

J'imagine qu'entre le moment où les uns et les autres font leur retour, le moment où tout cela est intégré et où la version est retravaillée pour devenir publique, il faudra un peu de temps.

Et si nous avons mis le logo d'Interface sur ce *slide*, c'est parce que nous avons retenu la semaine dernière le cabinet qui va nous accompagner sur cette mission de médiation et d'élaboration du projet d'établissement.

Nous avons sollicité deux cabinets spécialisés sur les milieux professionnels, la psychologie au travail, et avons retenu ce cabinet auprès duquel nous avons pris un certain nombre de références et qui nous a fait une offre qui nous a semblé intéressante.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce point.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur ces deux points ?

**M. MARGAIN.**- Pourriez-vous nous aider ? J'ai cru comprendre que le rapport serait abordé début septembre ; ai-je bien entendu ?

**M. le PRÉSIDENT.**- On n'a pas une idée précise du calendrier exact. C'est le rapport provisoire et d'ici à fin août, les destinataires de ce rapport provisoire vont faire part de leurs remarques. Il y aura plus ou moins la coupure estivale et ensuite, un rapport définitif avec une version synthétisée et anonymisée de manière qu'elle puisse être diffusée le plus largement possible.

**M. MARGAIN.**- Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- À noter que 45 personnes ont été auditionnées par l'Inspection générale, ce qui est quand même un nombre important ; cela montre l'intérêt de cette mission et de cet audit.

Il me reste à vous remercier pour votre participation, que ce soit en présentiel ou à distance.

Monsieur le Directeur, le mot de la fin ?

**M. GARAIX.**- Bonnes vacances !

**Mme PULVAR.**- Bel été à tous.

*La séance est levée à 17 heures.*



Ajout à la demande de Nicolas Durand

Mesdames, messieurs,

Je suis fortement circonspect de ce non accès au CA de l'école Du Breuil.

Pour avoir pris deux à trois heures sur mes congés pour lire les documents envoyés et ne pas faire seulement chambre d'enregistrement donc de participer je trouve cela irritant.

Pour ma part je demande à mettre au compte rendu de ce CA ce mail ça pour le point deux page 34 sur les professeurs certifiés je demande la réécriture de cette article mensongé dans les faits s'il ne l'ai pas dans le cadre administratif : faire valoir sur 27 personnes dont seulement 4 sont certifiés par concours et que la formulation si il n'y a pas de certifiés ont peut accéder par contractuel : soit 23 personnes donc une très large majorité dont je viens d'apprendre que aucun n'avait eu le droit de contrat de trois ans meme s'ils avaient déjà fait plusieurs années.

Si mes informations sont véridiques c'est une incitation à fuir cette école qui n'a aucune considérations pour son personnel voir plus particulièrement ceux de la formation initiale.

Je veux crier mon inquiétude pour mon école de formation initiale. Il n'y en a que pour les formations continue et professionnel.

On vous dit attention il n'y a plus de formation des végétaux .... On note .

On vous dit où est le terme horticulture .... Ah bon

On dit les bâtiments vieillissent... on va mettre des études.... Depuis plus de cinq ans

Je ne connais pas encore nos résultats aux examens cette année mais s'ils sont en baisse le mode de gestion des enseignants en sera responsable comment motiver insufluer dynamiser des élèves quand ont vous précarise ont vous fait valoir on verra l'année prochaine.

Je ne dis pas qu'il faut que des titulaires mais le format un tiers de contractuels pour deux tiers de titulaires amenait un rapport consensuel pour travailler ensemble et ne pas se demander se que l'on fera dans six mois ou un an.

Relancez des concours ou des certifications des ministères pour permettre la réintroduction des titulaires de la fonction publique. Pour rappel l'emploi de contractuels n'a jamais été prévu comme un système de recrutement mais de compensation à l'organisation d'une équipe pédagogique pérenne.

Je suis très inquiet pour mon école.

Je voulais le dire à ce CA. J'espère le retrouver dans le compte rendu de ce dernier.

Bien cordialement

Nicolas Durand

Vice président de l'association des Anciens Élèves et Étudiants de Du Breuil